

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 24 AVRIL 2025 - 17 HEURES 30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents :

M. Patrick VASSAL, M. Charles INGBERG, M. Gilbert LEPELTIER, Mme Josiane DEVAUX-DE MOURGUES, Mme Maryse GUYOMAR, M. Michel FACCIN, M. Patrice VARLET, Mme Yvonne DANIELLOT

Représenté(s) :

M. Vincent MORISSE donne pouvoir à M. Patrick VASSAL, Mme Danièle PROVOST donne pouvoir à Mme Yvonne DANIELLOT, Mme Justine PERONNET donne pouvoir à Mme Maryse GUYOMAR, Mme Nadine STARK-CHOIGNON donne pouvoir à Mme Josiane DEVAUX-DE MOURGUES, M. Renaud GUILLEMARD donne pouvoir à M. Charles INGBERG, M. Thierry GOBINO donne pouvoir à M. Gilbert LEPELTIER

Absent (s) :

Mme Simone LONG

Secrétaire de séance :

Mme Catherine LEROY

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30 procède à l'appel nominatif des membres et déclare que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 MARS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

-PREND ACTE des décisions n° 2025-0010 à 2025-0014 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telles que listées en annexe de la présente délibération.

3. CONVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS D'EVEIL SENSORIEL ET CORPOREL PAR LA PRATIQUE DU BABY YOGA PAR UN INTERVENANT SPECIALISE AU SEIN DES CRECHES ET DU RELAIS PETITE ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les conventions pour la mise en place d'ateliers d'éveil sensoriel et corporel par la pratique du baby yoga par un intervenant spécialisé au sein des crèches et du relais petite enfance ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - COMPTE DE GESTION 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE DONNER acte à Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de l'Estérel de la présentation du compte de gestion du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls pour l'exercice 2024 ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE DONNER acte à Monsieur le Président ou à son Vice-Président de la présentation du compte administratif 2024 du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls ;

-DE VOTER les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

-DE DIRE que l'affectation des résultats feront l'objet d'une délibération ultérieure ;

-D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE PROPOSER au Conseil Départemental, autorité de tarification, l'affectation de l'excédent d'exploitation cumulé de 78 991.91 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION

	N° COMPTE	COMPTE	PROPOSE	RETENU PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION
	10682	Réserves affectées à l'investissement		
	10685	Réserves de trésorerie		
	10686	Compensation des déficits d'exploitation		
	10687	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	110	Excédent affecté à la réduction des charges de l'exercice 2026	58 991,91 €	
EXCEDENT RESTANT A INCORPORER SUR L'EXERCICE	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles de l'exercice 2025	20 000,00 €	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du Code de l'action sociale et des familles (1)	114 ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire (2)		
			78 991,91 €	

- 20 000,00 € au compte 111 – Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles de l'exercice 2025 ;
- 58 991,91 € au compte 110– excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2026 ;

-DE CONFIRMER que l'excédent cumulé de la section d'investissement de 130 634.87 € est affecté à l'équipement 2025 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

7. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - BUDGET 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget 2025 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	VOTE DM 1	GROUPE I	Produits de la tarification	VOTE DM 1
TOTAL GROUPE I		-	TOTAL GROUPE I		-
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel		GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	
TOTAL GROUPE II		-	TOTAL GROUPE II		-
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure		GROUPE III	Produits financiers, produits non encaissable	
61521	Entretien et réparation sur biens immobiliers	18 968,77	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	1 130,00
68112	Dotations aux amortissements	1 802,00			
TOTAL GROUPE III		20 770,77	TOTAL GROUPE III		1 130,00
RESTES A REALISER		359,23	RESTES A REALISER		-
			002 EXCEDENT REPORTE N-1		20 000,00
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 130,00	TOTAL GENERAL		21 130,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1
2135	INSTALLATIONS GENERALES	10 000,00			
2141	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENT PUBLIC	30 000,00			
2145	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI - AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	20 000,00			
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE	10 000,00			
2184	MOBILIER	10 000,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 823,64			
13988	AUTRES SUBVENTIONS	1 130,00	28135	Dotations aux amortissements	814,00
			28154	Dotations aux amortissements	375,00
			28188	Dotations aux amortissements	613,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		137 953,64	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 802,00
RESTES A REALISER		28 391,31	RESTES A REALISER		33 908,08
EXCEDENT REPORTE N-1		-	001 EXCEDENT REPORTE N-1		130 634,87
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		166 344,95	TOTAL GENERAL		166 344,95
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		187 474,95	TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		187 474,95

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

8. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS – TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE FIXER les tarifs 2025 des prix de journée et de restauration, de la résidence autonomie les Tilleuls, applicables au mois d'avril 2025 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h12.

Secrétaire de séance

Mme Catherine LEROY



Président de séance :

M. Patrick VASSAL, Vice-Président

